



SENLIS

Manège Ordener Quartier Ordener, 60300 Senlis
8 rue des Jardiniers

Dimanche 28 Octobre 2018



ATTENTION : Date limite d'inscription : 18 octobre 2018

Vous inscrire : Par courrier postal : A.F.N.P. - 5 rue Marquis 80160 Flers sur Noye

Par mail : secretariat.afnp@gmail.com ou sur le site : www.association-feline-nord-picardie.fr

info : 03 22 09 44 72

l'inscription devra impérativement être accompagnée du règlement pour être validée / 1 bulletin par chat inscrit.

EXPOSANT

NOM & Prénom :

Adresse Complète :

Code Postal et ville : **Pays :** **Téléphone (s) :**

Adresse mail : **Adhérent A.F.N.P. :** **O oui - O non**
Numéro d'adhérent 2013 - 2014 :

Qualité de l'exposant : **O Particulier O Eleveur (vente de plus d'une portée par an) dans ce cas :**

N° capacité : **N° siret :**

CHAT

NOM complet du chat (avec Affixe) :

Race : **Sexe :** **mâle-femelle / mâle neutre-femelle neutre**

Couleur du chat :

Poils : **O PL - O PML - O PC**

N° identification :

Livre d'Origine et N° de pédigrée ou Accusé de réception :

Date de naissance :

NOM DU PERE :

NOM DE LA MERE :

Nom & Prénom de l'éleveur du chat :

Pays de l'éleveur :

Classe de Jugement :

O Chat de maison O Hors Concours

O 3/6 mois O 6/10 mois O CAC O CACIB O CAGCI O CACE O CAGCE O Honneur
O CAP O CAPIB O CAGPI O CAPE O CAGPE O Honneur Neutre

Inscription du chat à l'examen de conformité

O OUI

ONON

Je certifie sincères et véritables les renseignements ci-dessus et accepte le règlement d'exposition du LOOF ainsi que celui de l'AF.N.P. Toute fausse déclaration pourrait faire passer l'exposant devant la commission d'éthique du LOOF.

DATE :

SIGNATURE :

TARIFS et PAIEMENTS

(tous chats en concours, hors concours, chat de maison)

	<u>Adhérents</u>		<u>Non adhérents</u>	
	<u>1 jour</u>		<u>1 jour</u>	
<u>3 premiers chats</u>	<u>21</u>		<u>26</u>	
<u>A partir du 4^{ème} chat</u>	<u>19</u>		<u>23</u>	

Le catalogue sera, de préférence, envoyé par mail gratuitement

Si vous préférez le catalogue papier au prix de 6 € : oui non

Une facture vous sera remise d'office, il est donc inutile d'en faire la demande.

Paiement à l'ordre de l'AFNP soit par chèque, mandat cash/mandat international ou virement (IBAN : FR 90 2004 1010 0523 8908 3Z02 679 – BIC : PSSTFRPPLIL). Les chèques de banques étrangères seront échangés contre un paiement en espèces à l'entrée. Le montant total doit être absolument joint avec le bulletin d'inscription. Vous munir de vos justificatifs de paiement le jour de l'exposition. Merci d'indiquer votre nom si le virement est fait à un autre nom.

Aucun remplacement de chat ne sera accepté après la clôture des inscriptions. Les annulations avant la clôture des inscriptions seront remboursées avec une déduction forfaitaire de 10 €. Après la clôture des inscriptions, la totalité est due.

CAGES

Les **cages personnelles** sont fortement encouragées, vous vous engagez à donner les dimensions exactes et la qualité du fond afin d'éviter tout désagrément lors de votre installation le matin de l'exposition.

Par correction envers les visiteurs, les chats doivent être le plus visibles possible, merci pour votre compréhension.

Cage du club

Cage personnelle

Longueur totale de vos cages personnelles (si plusieurs cages, regroupez les dans le total) :mètre

Vous placer dans la mesure du possible à côté de :

Assesseur (aider un juge ou les organisateurs) : oui Non

La confirmation vous sera envoyée soit par mail, soit par courrier, si vous n'avez rien reçu deux jours avant la clôture, veuillez en informer le secrétariat dans les plus brefs délais ...

ATTENTION L'ACCES DES CHIENS N'EST PAS AUTORISE DANS L'EXPOSITION

Contrôle vétérinaire de 7h30 à 9h30. Les jugements commencent à partir de 10h.

Tous les chats venant de l'étranger et de département infecté par la rage doivent être vaccinés contre celle-ci et être identifiés avec le passeport européen. Les chatons venant de l'étranger doivent être vaccinés depuis plus de 21 jours.

Les chats doivent être à jour de leurs vaccinations (CRT au minimum, primo + rappel).

Les chats dont la propreté ou l'état sanitaire laissent à désirer se verront refuser l'accès en salle. La décision du vétérinaire sera sans appel.

L'exposant s'engage à ne pas modifier son emplacement, même au sein de son carré sans l'accord de la Présidente et à ne pas quitter la salle d'exposition avant l'heure de fin d'exposition par respect des visiteurs.

De même, il s'engage à rester courtois envers les autres exposants, les juges, les organisateurs et les visiteurs. Les seules publicités autorisées sont pour les chatteries. Attention, les indications de vente de chatons sont soumises à réglementation (voir sur notre site).

